VILLE D'APT

(V A U C L U S E)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 juillet 2018
19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

GF/MG

N° 002315

Voirie - Dénomination de voies et de chemins.

Affiché le :

Le mardi 17 juillet 2018 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 11 juillet 2018, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale)
ONT DONNÉ PROCURATION : M. Jean AILLAUD (1er Adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal)
ABSENTS : Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)
La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

La commune d'Apt est majoritairement desservie par les infrastructures de dernière génération pour l'accès à internet (fibre optique et très haut débit (THD)).Plusieurs logements sont éligibles à cette nouvelle couverture.

Les différents opérateurs demandent qu'une adresse postale, par logement, soit mise en place afin que les logements éligibles puissent accéder à ces nouveaux services.

Or, nous constatons qu'un certain nombre de voies, pourtant ouvertes à la circulation publique, sont dépourvue de nom.

Il convient désormais de les nommer officiellement. Celles-ci feront l'objet d'une numérotation, en vue de faciliter le travail d'installation de THD.

Ces voies sont localisées sur les plans annexés à la présente délibération.

Vu l'absence de nom de certaines voies ouvertes à la circulation publique ;

Vu les plans annexés à la présente délibération.

Il est proposé au conseil municipal de nommer :

- La portion de la Route Départementale n° 113, telle qu'elle est définie au plan cadastral ci-joint (1) par un trait surligné rose, sera baptisée "**Route de Buoux**".
- Le chemin donnant sur l'avenue de Lançon, tel qu'il est défini au plan cadastral ci-joint (2) par un trait surligné rose, sera baptisé **"Impasse Guy Auguste Jouval ".**
- Le chemin privé tel qu'il est défini au plan cadastral ci-joint (3) par un trait surligné rose, sera baptisé **"Impasse de la Peyrolière".**
- La portion de la route de Bonnieux telle qu'elle est définie au plan cadastral ci-joint (4) par un trait surligné rose, sera baptisée **"Route des Chapelains".**
- La voie communale n°7 de Viens, telle qu'elle est définie au plan cadastral ci-joint (5) par un trait vert, sera renommée **"Chemin de la Doa"**

Un numéro de voie sera attribué à chaque logement.

LE CONSEIL
A L'UNANIMITE

DIT que :

- La portion de la Route Départementale n° 113, telle qu'elle est définie au plan cadastral ci-joint (1) par un trait surligné rose, sera baptisée "**Route de Buoux**".
- Le chemin donnant sur l'avenue de Lançon, tel qu'il est défini au plan cadastral ci-joint (2) par un trait surligné rose, sera baptisé **"Impasse Guy Auguste Jouval ".**
- Le chemin privé tel qu'il est défini au plan cadastral ci-joint (3) par un trait surligné rose, sera baptisé **"Impasse de la Peyrolière".**
- La portion de la route de Bonnieux telle qu'elle est définie au plan cadastral ci-joint (4) par un trait surligné rose, sera baptisée **"Route des Chapelains".**
- La voie communale n°7 de Viens, telle qu'elle est définie au plan cadastral ci-joint (5) par un trait vert, sera renommée **"Chemin de la Doa".**

DIT que sera mise en place la signalisation adaptée au départ de chaque voie; et qu'un numéro de voie sera attribué à chaque logement.

DIT que la présente délibération sera transmise à tous les services concernés (services fiscaux, Poste, SDIS, Service du cadastre, France Télécom, Service des Eaux, Service Assainissement, Sous- préfecture, EDF, GDF, Gendarmerie, Police Municipale, INSEE etc.) ;

DIT que les administrés seront informés des modifications d'adresse;

AUTORISE Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce projet.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI